



ENQUÊTE SUR LA CONNAISSANCE DES DROITS PAR LES JEUNES

*5619 jeunes répondent
à l'enquête JOC-Injep*

**Droits
Devant!**

Depuis septembre 2013, la JOC agit sur les droits de jeunes, en particulier ceux

liés au travail. Qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, en recherche d'emploi ou déjà travailleurs, les jeunes partagent tous une difficulté en commun : ils ne connaissent pas leurs droits en tant que citoyens et travailleurs. Ils ne sont donc pas en mesure de se défendre. Cependant, ils savent s'indigner ! À travers cette campagne intitulée « **Droits Devant!** », la JOC veut leur permettre de s'unir pour connaître leurs droits dans chacun de leurs lieux de vie, pour les faire respecter et en conquérir de nouveaux.

Elle veut aussi permettre aux jeunes travailleurs de combattre les employeurs qui ne respectent pas les droits du travail et qui font subir aux salariés des mauvaises conditions de travail. Mais faire respecter ses droits, ça s'apprend. Aujourd'hui, le système scolaire semble protéger les jeunes des réalités qui les attendent dans le monde du travail. Résultat : la transition entre la vie scolaire et la vie professionnelle est brutale. Parfois même, l'insécurité de l'emploi renforce la réticence des jeunes à affirmer leurs droits. C'est pourquoi il est important qu'ils prennent l'habitude et aient le réflexe de les défendre tout le temps et partout.





2 questions à Sarah Leclerc-Croci, présidente de la JOC de France



Qu'est-ce qui est marquant dans les résultats de cette enquête ?

Deux points ressortent :

- Le premier, c'est que les jeunes attendent de l'Éducation nationale qu'elle les forme à connaître leurs droits pour les comprendre pour ensuite les défendre et les revendiquer.

Connaître ses droits, cela passe également par connaître les institutions, les services publics qui sont là pour aider et accompagner.

- Le deuxième, c'est cette volonté de s'engager pour défendre ses droits. L'enquête « Génération quoi » de France-Télévision montrait cette aspiration des jeunes à s'engager. Et ils sont prêts à le faire avec un syndicat. Il faut qu'aujourd'hui les syndicats entendent cette attente, qu'ils accueillent les jeunes dans les lieux de formation, en stage, en apprentissage, dans l'entreprise et qu'ils leur permettent de prendre des responsabilités.

Quelles sont les attentes de la JOC ?

La JOC et les jocistes se mobilisent aujourd'hui pour que chaque jeune puisse accéder à ses droits. Que chaque jeune soit reconnu. Que chaque jeune accède au droit commun. Il faut arrêter toutes ces mesures dérogatoires pour les jeunes et enfin reconnaître dans les faits qu'à 18 ans, les jeunes sont majeurs et ont les mêmes droits que tous.



Vie salariale : la méconnaissance des droits, premier obstacle

Un peu plus d'1 jeune sur 2 déclare ne pas connaître le droit du travail ! Parmi ceux qui disent le connaître, seuls 35% en citent un. Les jeunes ne connaissent donc pas le droit du travail et en sont eux-mêmes conscients. En effet, ils sont 72% à considérer que les jeunes sont sensibilisés au droit du travail mais ne le maîtrisent pas.

Un peu plus d'1 jeune sur 2 déclare ne pas connaître le droit du travail !

Pour les autres droits, le constat est plus mitigé. En effet, 70% des jeunes interrogés disent connaître la Déclaration universelle des droits de l'Homme et ils sont presque autant à citer un article. Cependant, 34% d'entre eux citent l'article 1^{er} de la déclaration alors que les autres articles représentent entre 2 et 7% des citations. Quant à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, seulement 2 jeunes sur 5 déclarent la connaître. Parmi ceux-là, 33% citent un droit. Pourtant, « l'éducation aux droits de l'Homme en général et aux droits de l'enfant en particulier fait partie intégrante des programmes d'enseignement. »

Ces droits sont la base de ce qui fait notre dignité d'hommes et de femmes. Ils sont aussi une caractéristique commune à tous les citoyens. Les apprendre, les connaître, c'est un premier apprentissage de la citoyenneté et du respect des droits de chacun. Il nous semble essentiel que la formation initiale permette mieux l'apprentissage de ces deux textes de référence.



Édouard, étudiant

En 2009, alors que j'étais apprenti boucher, mes conditions de travail n'étaient pas respectées ce qui se ressentait sur mon épanouissement personnel. Un jour, un copain me proposa de rejoindre sa petite équipe de JOC sur Canteleu. Avec elle, j'ai trouvé de l'aide pour me réorienter. Au lycée, j'ai découvert que d'autres jeunes vivaient des galères comme j'avais vécu. C'est en partant de ça que j'ai monté un syndicat lycéen avec des copains!



Manon, étudiante

Il y a trois ans, nous avons constaté avec mon équipe JOC de Colombes que plusieurs jeunes rencontraient des difficultés dans leurs démarches parce qu'ils ne connaissaient pas leurs droits. Nous avons donc décidé d'organiser un jeu pour les découvrir ensemble. Une équipe de jeunes s'est chargée de faire des recherches sur différents thèmes pour créer un panel de questions portant sur la formation, le travail, le logement... Nous sommes tous repartis en connaissant mieux nos droits ainsi que les adresses où nous pouvons nous renseigner près de chez nous ! La campagne de la JOC « DroitS Devant! » est pour nous l'occasion de faire « revivre » notre jeu pour le diffuser et en faire profiter le plus grand nombre !





L'Éducation nationale doit former aux droits!

Après ces constats se pose la question des solutions. Pour 69% des jeunes interrogés, c'est l'Éducation nationale qui doit former au droit du travail. Les jeunes sont donc tous d'accord pour dire que leur formation initiale doit leur permettre de maîtriser les droits du travail pour pouvoir mieux les faire valoir. En effet, pour 45% des jeunes, c'est la méconnaissance des droits qui les empêche de les défendre.

Au-delà du droit du travail, il nous semble que l'Éducation nationale doit permettre une meilleure connaissance des droits fondamentaux.

Pour 69% des jeunes interrogés, c'est l'Éducation nationale qui doit former au droit du travail.

La JOC propose!

En 2013, à l'issue de ses Etats Généraux Nationaux sur l'avenir pro des jeunes, la JOC réaffirmait et militait pour une formation aux bases sur les droits et devoirs du travailleur obligatoire en fin de collège, au lycée, en CFA, études supérieures et tout au long de la vie active pour chaque jeune. Toute formation proposée doit être adaptée aux publics concernés. Cette formation doit également permettre d'apprendre à connaître les services disponibles en termes d'emploi (missions locales, Pôle emploi...), de formation (CIF, DIF et VAE...), de santé (mutuelles, sécurité sociale) et de démarches administratives.

Cette formation doit être préparée en commission par une équipe de professionnels spécialisés dans ces domaines (syndicats, partenaires publics, associations...), en lien avec un projet pédagogique d'établissement. Les enseignants qui sont au quotidien au contact des jeunes dans le système scolaire doivent avoir une connaissance des services d'accompagnement pour orienter les jeunes vers le bon service.



Des attentes vis-à-vis du monde du travail

Les jeunes travailleurs attendent beaucoup de leur entreprise

Les jeunes sont 41% à penser que c'est à l'entreprise de les former au droit du travail. Ce sont les jeunes travailleurs (56% des salariés du secteur privé et 48% des salariés du secteur public) et les demandeurs d'emploi (46%) qui ont la plus forte attente vis-à-vis de l'entreprise.

Un réel besoin des syndicats

Les jeunes ont aussi une attente vis-à-vis des syndicats puisque 28% d'entre eux pensent qu'ils pourraient les aider à connaître leurs droits. Ce sont les organisations qui sont le plus à même de nous former puisqu'elles ont elles-mêmes participé à l'évolution des droits et le font encore.

Les jeunes que nous avons interrogés sont conscients des difficultés de défendre ses droits dans la société actuelle. En effet, ils sont 44% à penser que la peur du licenciement empêche de faire respecter ses droits et 33% pensent que c'est la précarité de l'emploi qui est un frein.

3 jeunes sur 5 se disent prêts à s'engager pour défendre leurs droits

Une envie de s'engager à concrétiser

Et malgré cela, 3 jeunes sur 5 se disent prêts à s'engager pour défendre leurs droits et ceux de leurs copains. Parmi ceux-là, 32% seraient prêts à le faire avec un syndicat! Pourtant, la France compte aujourd'hui seulement 8% de salariés syndiqués, dont moins de 5% de jeunes. La JOC doit permettre, avec les organisations syndicales, que les jeunes qui le souhaitent franchissent le pas. Cela doit sans doute passer par une meilleure information des jeunes du rôle des syndicats au sein de l'entreprise, de l'importance de la vie syndicale au travail et dans l'évolution des droits.

L'enquête JOC/Injep

5 619 jeunes âgés de 13 à 30 ans ont été interrogés du 15 septembre au 31 décembre 2013. Les jeunes bénévoles de la JOC ont fait remplir l'enquête dans les lieux fréquentés par les jeunes : collèges, lycées, fac, lieux de travail, CFA, missions locales...

Une enquête menée en partenariat avec l'Injep (Institut National de la Jeunesse et de

l'Éducation Populaire), qui a signé en 2013 une convention de partenariat de deux ans avec la JOC. Celle-ci porte notamment sur la capitalisation et les échanges d'informations autour de la place des jeunes et du renouveau de l'Éducation Populaire.

➔ Retrouvez l'analyse de l'Injep sur www.joc.asso.fr

La campagne « DroitS Devant! » se poursuit avec :



Rassemblés pour nos droits!

En juillet 2014, la JOC organise un grand rassemblement de 500 jeunes venus pour construire de nouveaux droits. Ils rencontreront des témoins de luttes actuelles, des décideurs, et à travers un village du monde ils pourront élargir leur vision des droits. Des jeunes européens seront également présents pour porter leur regard sur cette thématique.



Les accueils saisonniers

Depuis 1958, les accueils saisonniers de la JOC font le plein chaque été en France. 56 ans plus tard, les bénévoles de la JOC continuent d'apporter du soutien, de l'information sur les droits et de la convivialité aux saisonniers. À partir du mois de juin, les 8 accueils de la JOC ouvriront sur les côtes françaises.



Les 11 conseils pour bosser

Pour aider les jeunes travailleurs, la JOC a édité son guide « Les 11 conseils pour bosser ». Avec cet outil, les jeunes pourront enfin comprendre leur fiche de paie et leur contrat de travail.



Et en 2015, continuons tous « DroitS Devant! » pour mener des actions, porter nos nouveaux droits votés à « Rassemblés pour nos droits » et continuer à se mobiliser pour les jeunes de France et d'Europe.

La JOC, c'est quoi?

La JOC, c'est la Jeunesse Ouvrière Chrétienne : une association de 10 000 garçons et filles de milieux populaires âgés de 13 à 30 ans. Ensemble, ils discutent, réfléchissent et agissent pour changer ce qui ne va pas autour d'eux. Les initiatives qu'ils mènent touchent à toutes les dimensions de leur vie : boulot, fric, logement, loisirs...

Avec 120 fédérations locales, la JOC est la seule association nationale de jeunes de milieux populaires. Elle est gérée et animée par les jeunes eux-mêmes.

Contactez la JOC

 [joc2france](https://www.facebook.com/joc2france)

 [@joc2France](https://twitter.com/joc2France)

246 boulevard St Denis BP 36
92403 Courbevoie Cedex

CONTACT PRESSE

Fabrice Corlet
06 80 13 74 83 / 01 49 97 00 18
fabrice.corlet@joc.asso.fr

